



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE DE HUTTENDORF

### Procès-Verbal

du Conseil Municipal

Séance du 22 septembre 2025  
à 19h30

sous la présidence de Monsieur Francis KLEIN, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseiller absent : 5 (dont 5 procurations)

Date de la convocation :

Présents : M. Francis KLEIN – Maire, M. Claude GRASSER et M. Martin LAUGEL – adjoints, Mme Estelle DAUL, Mme Cindy LAEMMEL, M. Cédric GUTHERTZ, Mme Carine MICHEL, Mme Nathalie LENGENFELDER, M. Ludovic BARTHEL et M. Denis LANG

Absents excusés avec procurations : M. Michel BARTH qui a donné procuration de vote à M. Martin LAUGEL, Mme Sophie SCHERRER qui a donné procuration de vote à Claude GRASSER, M. Christophe NAGEL qui a donné procuration de vote à Francis KLEIN, Mme Séverine FETTER qui a donné procuration de vote à Mme Estelle DAUL, M. Jean-François MUNIER qui a donné procuration de vote à Cindy LAEMMEL.

---

#### Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2025
- Acceptation d'un don de l'ARH
- Acceptation d'un don du CSVH
- Vente de l'ancienne laiterie
- Collaboration avec l'ATIP

#### Désignation d'un secrétaire de séance

DE\_2025\_021

Monsieur le Maire propose que M. Martin LAUGEL soit nommé secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE M. Martin LAUGEL secrétaire de séance.**

#### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2025

DE\_2025\_022

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2025.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2025.**

#### A Acceptation d'un don des Associations Réunies de Huttendorf

DE\_2025\_023

Fin 2024 et début 2025, la commune a entrepris des travaux de restructuration de la salle polyvalente pour un montant de 342 614 € TTC afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et des associations locales.

Les Associations Réunies de Huttendorf – l'ARH a décidé de participer financièrement à hauteur de 20 000 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ACCEPTE le don de l'ARH de 20 000 € à la commune.**

**Acceptation d'un don du Cercle Saint-Vincent de Huttendorf**  
**DE\_2025\_024**

Fin 2024 et début 2025, la commune a entrepris des travaux de restructuration de la salle polyvalente pour un montant de 342 614 € TTC afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et des associations locales.

Le Cercle Saint Vincent de Huttendorf (CSVH) a décidé de participer financièrement à hauteur de 5 000 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ACCEPTE le don de lu CSVH de 5 000 € à la commune.**

**Vente de l'ancienne laiterie situé rue de la Laiterie (Sect.02 Parc. 117)**  
**DE\_2025\_025**

La commune est propriétaire de l'ancienne laiterie, bâtiment d'une superficie de 40m<sup>2</sup> implanté sur un terrain d'une superficie de 76m<sup>2</sup> situé rue de la Laiterie.

Ce bâtiment inutilisé depuis plus de 30 ans, sans intérêt patrimonial ni urbain, menaçant ruine et gênant esthétiquement dans le contexte de restructuration urbanistique de la rue de la Laiterie est proposé à la vente dans l'intérêt général pour 1€ symbolique à Monsieur Etienne CLAUSS, propriétaire indivise de la ferme situé à l'arrière (Sect. 02 Parc. 62 et 64).

La vente sera assortie d'une clause obligeant l'acquéreur à procéder à la démolition du bâtiment à ses frais au plus tard en octobre 2025, en coordination avec le chantier en cours rue de la Laiterie.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRME** la vente du bâtiment communal, situé rue de la Laiterie, pour 1€ à Monsieur Etienne CLAUSS
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches notariales, notamment signer l'acte de vente
- **DEMANDE** à Monsieur Etienne CLAUSS d'assurer la prise en charge des frais notariés
- **CONDITIONNE** la vente définitive par la démolition dudit bâtiment, à la charge de Monsieur Etienne CLAUSS, et devant intervenir au cours du mois d'octobre 2025

**Collaboration avec l'ATIP**  
**DE\_2025\_026**

La commune a adhéré à l'Agence Territorial d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 octobre 2017.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
4. La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,

5. La tenue des diverses listes électorales,
6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
7. Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
8. La formation dans ses domaines d'intervention,
9. L'accompagnement en information géographique,
10. Le contrôle des travaux et de la conformité des autorisations d'urbanisme

Par délibération du 2 février 2022, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- Au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- Au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016, cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante :

#### **REFLEXION PREALABLE POUR LE DEVENIR DU SECTEUR DU PETIT CHEMIN**

Mission correspondant à 28 demi-journées d'intervention

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération**
- **PREND acte du montant de la contribution relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.**

**La séance est close à 21h45.**